

PROCEDURES DEPARTEMENTALES D'ORIENTATION ET D'AFFECTION 2023

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré
Mesdames les directrices des Centres d'Information et d'Orientation
Madame et Monsieur les coordonnateurs MLDS

Référence : Bulletin académique spécial n°483 du 27 février 2023

Dossier suivi par : Mme CAPPELLO Estelle - pe.84.02@ac-aix-marseille.fr – 04.90.27.76.91
M. MONTI Yannick – pe.84.03@ac-aix-marseille.fr – 04.90.27.76.94

I – Classes à recrutement particulier

A - Modalités d'admission

Il s'agit de classes à recrutement sélectif (capacités limitées) pour lesquelles il n'est pas nécessaire de faire de demande de dérogation.

Les candidats doivent se présenter dans l'établissement demandé pour les épreuves de sélection.

L'admission tiendra compte du classement des dossiers par l'équipe pédagogique. La capacité d'accueil ne pourra pas être dépassée. Par conséquent, il est fortement recommandé aux candidats d'indiquer leur lycée de secteur dans leurs vœux, au risque de ne pas avoir d'affectation.

L'établissement transmet la liste des élèves retenus avec leur classement à : pole.eleves84@ac-aix-marseille.fr

B – Calendrier

LYCÉES	SPÉCIALITÉS
AVIGNON : Lycée F. Mistral 04 90 80 45 00	DANSE : en convention avec le conservatoire d'AVIGNON Classe à emploi du temps aménagé Date limite de dépôt des dossiers : jeudi 27 avril 2023 Audition : samedi 29 avril 2023
AVIGNON : Lycée T. Aubanel 04 90 16 36 00	MUSIQUE : en convention avec le conservatoire d'AVIGNON Dossier en ligne ou papier Date limite de dépôt des dossiers : mardi 9 mai 2023
Établissements d'accueil	ECLA - Réseau AVIGNON : Lycée F. Mistral - Réseau HAUT-VAUCLUSE : Lycée L. Aubrac - Réseau CAVAILLON : Lycée I. Dauphin

II – Commissions Pré-affelnet

A - Commission d'orientation active accompagnée (O2A) pour les élèves de SEGPA vers le CAP

Les établissements renseigneront le dossier académique qui sera examiné par la commission de régulation O2A le **mardi 23 mai 2023**.

Le dossier de l'élève doit attester d'une période d'immersion en lycée professionnel, LEA, CFA, MFR... Cette période doit faire l'objet d'un avis motivé de l'établissement d'accueil dans le dossier académique. Le nombre d'élèves susceptibles d'être affectés dans les différents CAP sera régulé afin d'éviter que ne se recréent "des filières" réservées à des élèves en grande fragilité.

Le dossier comporte :

- le dossier académique d'orientation active accompagnée disponible sur le PIA
- tout document susceptible d'étayer la demande : lettre, rapport de stage, document d'évaluation...

Les CAP à modalité pédagogique adaptée du LEA conservent un accès prioritaire pour les élèves orientés par la CDOEA.

Des repères prescrivant des seuils maximums par CAP d'élèves bonifiés sont fixés préalablement.

Les avis attribués par la commission seront saisis par le pôle des élèves de la DSDEN.

Tous les dossiers dématérialisés seront transmis au pôle des élèves de la DSDEN de Vaucluse avant le **mardi 9 mai 2023**.

B - Commission Persévérance scolaire "Pré-AFFELNET"

Sont uniquement concernés :

Les jeunes ayant constitué un dossier de retour en formation initiale (DARFI-RFI), les élèves relevant des dispositifs MLDS et les élèves avec un dossier Passerelle réalisé en fin d'année.

La commission réunie le **mardi 23 mai 2023**, prononcera un avis favorable ou défavorable à l'attribution d'un bonus pour le vœu émis.

Le dossier académique comporte :

- Le dossier pré-AFFELNET 2nde pro / 1^{ère} année de CAP ou le dossier pré-AFFELNET 1^{ère} professionnelle / technologique (annexes D-10 et D-12 du BA)
- La copie des bulletins scolaires,
- Tout document susceptible d'étayer la demande : lettre, rapport de stage...

Tous les dossiers dématérialisés seront transmis au pôle des élèves de la DSDEN de Vaucluse avant le **mardi 9 mai 2023**.

III – Changement exceptionnel d'établissement en lycée général

Tout changement d'établissement en lycée général relève d'une dérogation à la sectorisation, et doit conserver un caractère exceptionnel. Les demandes motivées seront formulées via les documents D-4 et D-5 du BA. Une commission départementale étudiera l'ensemble de ces demandes le **jeudi 29 juin 2023**.

IV – Commission médicale

Les certificats médicaux seront joints sous pli confidentiel, au dossier lors de l'envoi au CMS. Pour toute question contacter le Docteur Georgia Panaccuilli : ce.sante84@ac-aix-marseille.fr

Date limite du retour des dossiers à la DSDEN après avis du MEN : **lundi 15 mai 2023**

Commission médicale : **mardi 23 mai 2023**

V – Commission de préparation des affectations en ULIS Lycée

Une commission préparatoire à l'affectation en ULIS lycée se réunira le **vendredi 2 juin 2023**, afin de statuer sur la priorité médicale, prendre en compte la pertinence de chaque vœu en vue d'une priorité d'affectation.

Le dossier est constitué par le chef d'établissement, avec le concours de l'enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap :

- Notification CDA-PH,
- Documents médicaux et avis du médecin scolaire,
- GEVA-SCO et annexe 1 mise en œuvre du PPS,
- PPO

Pour les modalités contacter l'inspectrice en charge de l'ASH : ce.ien.ash84@ac-aix-marseille.fr

VI – Rappel sur les modalités d'accueil des usagers lors de la période d'affectation

Les opérations d'orientation et d'affectation constituent une période particulièrement intense, mobilisant les établissements, les CIO et la DSDEN. Une coordination efficace de l'ensemble des acteurs est nécessaire à leur bon déroulement.

Les établissements d'origine sont chargés de conduire le dialogue avec les familles et les élèves avant l'affectation et d'assurer le repérage et l'accompagnement des élèves sans affectation ainsi que la mise en œuvre des entretiens de situation menés conjointement avec les personnels d'orientation.

Les CIO assurent l'accueil, l'information et le conseil des jeunes et de leur famille, qu'il s'agisse de poursuite d'études, de réorientation, d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA), de jeunes souhaitant bénéficier du droit au retour en formation.

Signataire : Pour la directrice académique et par délégation, Stéphane GOGET, directeur académique adjoint